

Formulaire de requête**Demande d'agrément en tant que centre de formation continue OACP**

Généralités	
Entreprise	
Rue / Case postale	
NPA, localité	
Téléphone	
E-mail	
Internet	
Direction d'entreprise	
Personne de contact pour la requête	
Téléphone / E-mail personne de contact	
Agrément	
Nous sommes déjà agréés par l'asa dans le domaine: Si vous êtes déjà certifié dans l'un des domaines suivants (depuis moins de 3 ans), seule l'annexe 6 est nécessaire.	<input type="checkbox"/> MC <input type="checkbox"/> SDR/ADR <input type="checkbox"/> CFC <input type="checkbox"/> Anim
Forme juridique (annexe 1)	
Responsable/s de formation (annexe 2)	
Responsable/s de formation	Noms : <i>Certificat FSEA ou reconnaissance et validation des acquis nécessaire</i>
Infrastructure (annexes 3-5)	
Lieu et accès (annexe 3)	
Salles pour l'enseignement (annexe 4)	Nombre : pour personnes au total
Autres salles (annexe 5)	Nombre :

Programme de formation continue (annexe 6)

- Toutes les matières des cours selon l'OACP
- Thèmes des matières spécialisées
- Les cours ont lieu exclusivement dans nos propres locaux
- Certains cours** sont donnés chez des tiers. Le/la responsable de formation répond du respect des critères fixés : _____
- Tous les cours** sont donnés chez des tiers. Le/la responsable de formation répond du respect des critères fixés : _____

Système d'assurance qualité (annexe 7)

- Nom organisme de certification : _____
Valide jusqu'à : _____
Actuellement en processus de certification jusqu'à : _____
- System AQ propre
Contrôle par le CSR effectué le : _____
Inscrit au contrôle chez le CSR le : _____

SARI (Système d'administration, d'enregistrement et d'information)

- Obligation de gérer les enseignants et les cours dans SARI
- Interface nécessaire avec le propre système de gestion des cours

Le soussigné certifie l'authenticité des indications susmentionnées :

Lieu, date, signature :

Explications concernant les annexes

- 1 Documents confirmant la **forme juridique** tels que statuts, extrait du registre du commerce etc., justificatif d'une couverture d'assurance, organigramme, indications concernant l'activité poursuivie jusqu'ici dans le domaine de la formation continue.
- 2 **Responsables de formations** : il est impératif d'indiquer les coordonnées d'au moins une personne en tant que responsable de formation (personne de contact dans le domaine de la formation continue). Liste avec les indications suivantes : nom, prénom, données personnelles, formation et perfectionnement ainsi qu'expérience pratique et copies de certificats. Le/la responsable de formation **doit** présenter soit un certificat FSEA 1 soit une formation similaire. Dans ce dernier cas, le requérant doit apporter la preuve qu'il s'agit d'une formation équivalente. De plus amples informations à ce sujet peuvent être consultées sur la page Internet de la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA), www.alice.ch. Les demandes d'autorisation des enseignants sont effectuées au moyen de SARI par les centres de formation en tant qu'employeur et mandant.
- 3 **Emplacement et accès** : plan (ou lien du site Internet), atteignable par téléphone (doit être garanti).
- 4 Liste des **salles d'enseignement**, nombre de places inclus. Cette indication est également déterminante pour l'autorisation des cours (grandeur du groupe). Des plans de l'infrastructure ou des illustrations facilitent l'évaluation.
- 5 **Locaux communs** : mention des toilettes (h/f), des espaces de détente (non-fumeur), de la possibilité de ravitaillement.
- 6 **Programme de formation continue** : il doit décrire et justifier les points forts du centre de formation continue dans son enseignement des diverses matières selon l'OACP et indiquer son public cible. Si un centre de formation continue se spécialise dans certaines matières ou vise un public cible précis, le programme doit comprendre une liste des thèmes traités.
- 7 **Système d'assurance qualité** : Une certification peut avoir lieu dans le domaine de la formation continue par une organisation reconnue (ISO, EduQua, SQS). Le contrôle d'un système d'assurance qualité propre devra être assuré par le service spécialisé AQ de la formation continue obligatoire (CSR). Vous trouverez plus d'informations sur notre site Internet www.cambus.ch, sous le lien <https://cambus.ch/fr/centres-de-formation-continue/agrement-en-tant-que-centre-de-formation-continue/> (section Systèmes d'assurance qualité)
Il faut faire parvenir la copie du certificat valide à l'asa. La certification doit être établie au nom de l'entreprise (requérant).

Berne, Juin 2019